

Consultation en cours : Modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur relativement à l'intelligence artificielle générative

27 octobre 2023

Le gouvernement fédéral (le « gouvernement ») a publié le 12 octobre 2023 un document intitulé « [Consultation sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative](#) » (le « document de consultation ») et invite quiconque le souhaite à envoyer des commentaires au moyen d'un [formulaire en ligne](#) au plus tard le 4 décembre 2023. Cette consultation donne suite à celle de 2021 qui portait sur le cadre moderne du droit d'auteur pour l'intelligence artificielle et l'Internet des objets.

Le document de consultation traite de la transformation subie par le marché numérique en raison de l'utilisation massive par le public des systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative. Ces systèmes sont entraînés à partir de vastes ensembles de données, qu'il s'agisse de textes, d'images ou d'autres types de données, ce qui trouble bon nombre d'intervenants. Certains « se préoccupent plus particulièrement de l'utilisation non rémunérée d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans le développement des systèmes d'IA, par la possibilité que les contenus générés par l'IA violent les droits d'auteur d'œuvres existantes, et par le manque de recours légaux concrets pour les titulaires de droits ». Le secteur de l'IA, pour sa part, s'inquiète de l'incertitude entourant l'application du cadre du droit d'auteur dans le contexte de l'IA, qui pourrait refroidir les investissements à l'échelle nationale et freiner la capacité du Canada de saisir les occasions dans ce domaine, notamment en tant que destination pour le développement et l'entraînement des modèles d'IA. De là le lancement de cette consultation, dont l'objectif est de recueillir les faits qui permettront d'éclairer la politique sur le droit d'auteur. Le gouvernement cherchera à équilibrer deux objectifs, soit d'une part appuyer l'innovation et l'investissement dans l'IA et d'autres technologies émergentes, et de l'autre, soutenir la création canadienne et voir au droit à une rémunération adéquate pour l'utilisation d'objets du droit d'auteur.

Les questions relatives à la politique sur le droit d'auteur que pose le document de consultation sont regroupées en trois catégories :

1. La fouille de textes et de données (FTD) et l'entraînement de modèles d'apprentissage automatique, qui nécessitent la reproduction de grandes quantités de données - entre autres celles extraites de contenus protégés par le

droit d'auteur - et qui entraînent des répercussions pour les titulaires de droits, en particulier quant à leur rémunération potentielle.

2. La capacité des systèmes d'IA de générer ou d'aider à générer du contenu créatif, ce qui entraîne des questions sur la manière d'attribuer et de déterminer la protection de droit d'auteur sur le contenu généré par l'IA ou créé avec l'aide de l'IA.
3. L'utilisation et la commercialisation de systèmes d'IA ainsi que la responsabilité en cas de violation au droit d'auteur, notamment pour ce qui touche la responsabilité personnelle potentielle.

Le document de consultation décrit les réactions des intervenants à la consultation menée en 2021 ainsi que les approches adoptées ailleurs dans le monde relativement à ces trois catégories.

Le gouvernement acceptera les commentaires envoyés au moyen de son [formulaire en ligne](#) jusqu'au 4 décembre 2023. En plus de la rétroaction liée aux trois catégories susmentionnées, le formulaire vise aussi à obtenir des données techniques. On peut également y formuler des commentaires généraux et des suggestions. Les commentaires soumis au moyen de ce formulaire seront rendus publics une fois la consultation terminée.

Par

[Chantal Saunders, Beverley Moore](#)

Services

[Propriété intellectuelle, Technologies, Intelligence artificielle \(IA\)](#)

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower
520 3rd Avenue S.W.
Calgary, AB, Canada
T2P 0R3

T 403.232.9500
F 403.266.1395

Ottawa

World Exchange Plaza
100 Queen Street
Ottawa, ON, Canada
K1P 1J9

T 613.237.5160
F 613.230.8842

Vancouver

1200 Waterfront Centre
200 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada
V7X 1T2

T 604.687.5744
F 604.687.1415

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Suite 900
Montréal, QC, Canada
H3B 5H4

T 514.954.2555
F 514.879.9015

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide Street West
Toronto, ON, Canada
M5H 4E3

T 416.367.6000
F 416.367.6749

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.